
Numéro du BEÉFP 96-99

Parc national Jasper (Alberta)

Chalet des gardes du Camp Parker

Sentier South Boundary

Le chalet des gardes du Camp Parker a été construit en 1953. Il a été conçu par BNP Engineering et Jeff Staples a été le contremaître durant la construction. Le bâtiment conserve sa fonction d'origine de chalet de patrouille. Parcs Canada est le ministère gardien du bâtiment. Voir le rapport 96-99 du BEÉFP.

Raisons de la désignation

Le chalet des gardes du Camp Parker, situé le long du sentier South Boundary, a été désigné édifice « reconnu » en raison de son intérêt environnemental, de son importance architecturale et de ses associations historiques.

Le chalet est situé du côté sud de Jacques Lake, où la relation entre le bâtiment et son environnement immédiat demeure en bonne partie intacte. Par sa forme et ses matériaux, il contribue au caractère de son environnement naturel. L'emplacement bien en évidence du chalet en fait une destination pour les randonneurs qui empruntent le sentier South Boundary. La relation de celui-ci avec le chalet renforce son caractère familial.

Le chalet est un bâtiment d'un étage, comportant un toit à pignons ainsi qu'un pignon plus petit au-dessus de la porte d'entrée. Ce bâtiment de deux pièces possède des détails simples et sa construction est soignée. Son plan fonctionnel, ses matériaux et leur mise en œuvre respectent la longue tradition de l'architecture rustique dans les parcs nationaux.

Ce chalet est associé au programme du parc consistant à construire des postes éloignés pour que les patrouilleurs du Service des gardes puissent contrôler les activités des visiteurs et des braconniers à la périphérie du parc. Ces bâtiments se trouvent tout près des camps de pourvoyeurs situés à l'extérieur du parc et sont également reliés aux des trajets empruntés historiquement de même qu'au croisement de sentiers importants du parc. L'emplacement du chalet le long du sentier South Boundary a contribué à l'utilisation continue de ce poste de l'arrière-pays à la suite de la politique de centralisation des années 1960.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du chalet des gardes du Camp Parker réside dans sa volumétrie, ses matériaux, ses techniques de construction et son emplacement.

Parc national Jasper (Alberta)
Chalet des gardes du Camp Parker
Sentier South Boundary

Le chalet des gardes est un modeste bâtiment d'un étage en forme de «L», avec un toit à pignons en forme de «T». Sa volumétrie contribue à son esthétique rustique. Sa construction est de grande qualité. Les murs sont à ossature de bois et leur finition consiste en un bardage à clins et des planches cornières en cèdre. La toiture comporte des avant-toits généreux qui se projettent au-delà du mur avant, ce qui crée un espace abrité et contribue à l'aspect rustique de la structure.

Le parement de bois, les bardeaux de bois, les extrémités exposées des chevrons ainsi que les moulures simples de la porte et des fenêtres contribuent au caractère rustique du bâtiment. Les éléments rustiques devraient être conservés par le biais de réparations à l'identique, en conservant autant que possible les matériaux d'origine. Les éléments liés à l'époque d'occupation d'origine méritent d'être conservés. La teinture du parement correspond à une approche pratique de l'entretien et ne devrait pas être modifiée avant que l'on ait soigneusement analysé les finitions et patines qui seraient appropriées.

La porte avant centrale est flanquée de deux petites fenêtres de chaque côté. La composition du toit, de la porte et des fenêtres met l'accent sur l'entrée principale et elle ne devrait pas être modifiée. Les fenêtres, toutes de la même hauteur, sont disposées symétriquement sur les murs pignons latéraux. L'emplacement des appuis et des linteaux est le même pour l'ensemble des fenêtres. La disposition uniforme et symétrique des fenêtres constitue un aspect important de la composition de la façade et celui-ci ne devrait pas être modifié. Les châssis et les contre-châssis des fenêtres ont été remplacés. Il faudrait éventuellement envisager de remplacer ces derniers par des carreaux divisés selon le modèle d'origine.

Les murs extérieurs, y compris les pignons, sont revêtus d'un parement de bois biseauté. Le toit est recouvert de bardeaux. Des planches de contour rehaussent les fenêtres. Au moment de sa construction, on aurait peint le chalet selon les couleurs standards retenues pour toutes les installations du parc : murs bruns avec bordures de toit vertes et châssis de fenêtre blancs. Cet agencement, combiné au parement en demi-rondins sciés et au toit de cèdre, se serait harmonisé visuellement avec les bâtiments rustiques en rondins plus anciens du parc. Le style rustique a été atténué par la nouvelle palette de couleurs, soit le gris et le brun. Lorsqu'une analyse de la peinture aura confirmé la palette de couleurs d'origine, le bâtiment devrait être repeint, lors de prochains travaux d'entretien extérieur, selon les couleurs d'origine afin d'en renforcer le caractère patrimonial. Les matériaux qui ne peuvent plus être réparés devraient être remplacés à l'identique.

Numéro du BEÉFP 96-99

Parc national Jasper (Alberta)

Chalet des gardes du Camp Parker

Sentier South Boundary

L'intérieur, avec son plan simple de deux pièces et ses murs de madriers horizontaux, correspond au caractère rustique du bâtiment. Les diverses étagères, tables et cloisons devraient être examinées afin de déterminer leur lien particulier avec l'utilisation du bâtiment. Des méthodes de conservation appropriées devraient être utilisées au besoin.

Le plan en forme de «L» est fonctionnel. L'entrée et les principaux espaces d'usage courant comme la cuisine et le séjour sont séparés de la chambre à coucher. Les finitions intérieures et le plancher ont été changés au fil des années. Toute modification à la disposition des pièces devrait éviter de toucher à la cloison principale séparant la chambre à coucher de la cuisine et du séjour.

La relation entre le chalet, la voie d'accès latérale, la route ainsi que la remise et le corral à l'ouest du bâtiment, devraient être conservées. On ne devrait pas entretenir trop soigneusement la couverture végétale du sol, ni laisser celle-ci atteindre la hauteur d'un arbuste.

La relation entre la partie résidentielle du site et celle des activités représente un aspect important du lieu et devrait être conservée lors d'éventuels réaménagements.

1998-05-06

Pour des conseils au sujet de modifications proposées à ce bâtiment, veuillez consulter le *Code de pratique* du BEÉFP.
